

ARRETE ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2025

Le Maire de Tournon Saint Martin,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 ;
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT	Date
1) BENOIT Félicien	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	01/08/2025
2) DUMAY Samuel	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	01/08/2025

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Tournon Saint Martin
le 27 Juin 2025

Le Maire,

Publié le : 27 juin 2025.....

